

## Equipe Educative (EE)

### Des pistes pour mener une EE sereine et bienveillante

La notion d'équipe éducative est définie par le décret 91 – 383 du 22 avril 1991, modifié par le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005, en vigueur le 2 septembre 2005.

**Art. 21.** - *L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenants dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.*

*L'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.*

*Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.*

La décision de réunir l'équipe éducative incombe au directeur.

**Le directeur mène la réunion et est garant de son bon déroulement.** Il s'attachera à instaurer un climat serein.

➤ **En amont de la réunion**

- Envoyer une invitation à tous en précisant les personnes invitées (modèles disponibles sur ONDE).
- Proposer aux familles d'inviter les professionnels (orthophoniste,...) si elles le souhaitent.

➤ **Juste avant la réunion**

- Choisir un lieu favorable afin de ne pas être dérangé au cours de la réunion.
- Demander aux personnes non concernées par la réunion de ne pas rester à la réunion.
- Penser à préparer le lieu de la réunion afin que les parents se sentent accueillis.

➤ **La réunion**

- Prendre place tous ensemble, éviter le « face à face » type tribunal.
- Commencer par évoquer les points positifs pour rassurer les parents
- Une équipe éducative peut être assimilée à une scène de théâtre où chacun a un rôle à jouer.
- Chaque personne aura la parole, chacun son tour, distribuée par le directeur.
- A la fin de la réunion, des décisions seront prises conjointement sur les suites à donner.

➤ **Le compte-rendu**

- Le directeur prend des notes pour faire un compte-rendu en direct.
- Tous les adultes n'écrivent pas : cela libère aussi les autres membres de la réunion qui, de fait, sont plus disponibles pour les parents. Si tout le monde prend des notes, les échanges peuvent être difficiles.
- Lire le compte-rendu à la fin de la réunion.
- Signature à la fin de la réunion.
- Remettre le compte-rendu aux familles et aux professionnels.

### **L'équipe éducative sert :**

- **à élaborer un projet individuel**
  - d'inclusion
  - d'aide,
  - de socialisation.
  
- **à créer les conditions nécessaires à la contractualisation de ce projet**
  - par des discussions contradictoires,
  - par des échanges d'informations et de point de vue,
  - par la pratique du compromis,
  - par la recherche de l'adhésion aux objectifs,
  - par l'affichage de la solidarité des membres.

A garantir à chacun que ses points de vue seront écoutés et respectés, condition nécessaire à la recherche de solutions qui ne préexistent que rarement.

C'est un moyen spécifique d'aide dont dispose l'équipe pédagogique pour évoquer la situation de l'enfant et rechercher une ou des solutions adaptées et pour sensibiliser la famille aux difficultés de l'élève.

### **L'équipe éducative n'est surtout pas :**

- Un tribunal pour les parents ou les professionnels,
- Un lieu de décision d'orientation.

### **Les conditions pour qu'une équipe éducative fonctionne et soit efficace :**

- Les conditions matérielles dans lesquelles elle est organisée assurent une sécurité affective :
  - éviter les salles où des personnes peuvent entrer à tout moment (salle de photocopieuse, salle des maitres...)
  - éviter une trop grande cordialité qui ôterait à la réunion son caractère formel (éviter le café !).
  
- Dans tous les cas :
  - un tour de table de présentation est nécessaire.
  - le directeur doit rappeler les règles de confidentialité au sujet des propos échangés.

### **Le directeur :**

- fixe le cadre, distribue la parole, propose des synthèses,
- veille à ce que la décision (les objectifs et modalités du projet) émerge collectivement et ne résulte pas du pouvoir que se donne l'un des membres
- fait, au terme de cette réunion, la synthèse des débats et en présente les conclusions.

Les rôles sont définis : l'enseignant ne décide pas pour l'assistante sociale (et vice-versa), le médecin ne décide pas pour le psychologue (et vice-versa) etc.

### **Conseils :**

Les professionnels se concertent avant de recevoir la famille :

- Il est essentiel qu'elle soit invitée en décalage, de façon à ne pas attendre.
- Les participants se lèveront et se réinstalleront en même temps que la famille, pour éviter le sentiment pour les parents de se trouver face à un groupe déjà constitué.

L'attitude à privilégier est celle de l'écoute mutuelle, base de la synergie et de l'action coordonnée. La déontologie imprègne les travaux : discrétion, secret, respect des opinions et des personnes.

**L'invitation doit placer les parents à leur véritable place de partenaires**

Le groupe de travail insiste sur le fait que c'est une invitation et non une convocation.

**Le compte-rendu est un relevé des conclusions à valeur de contrat :**

- un acte d'évaluation : initiale, continue, terminale, régulatrice
- un acte projectif et collectif : il engage les partenaires dans des actions convergentes et complémentaires.
- Le compte-rendu de l'équipe éducative est un document qui peut légitimement être communiqué à la famille.

**Problèmes, dérives et dysfonctionnements de l'équipe éducative :**

➤ **Les acteurs de l'équipe éducative :**

- *Dérive du pouvoir institutionnel* : un participant s'assimile totalement à une institution et entend que son point de vue prévale dans tous les cas (ce peut être l'institution scolaire, mais aussi d'autres institutions telles qu'un établissement spécialisé, les institutions sociales, municipales...).

Le travail en équipe éducative est un travail en réseau où chaque acteur apporte ses compétences, ses idées, ses propositions et cherche à les articuler avec celles des autres.

- *Dérive des finalités* : le projet, l'enfant, les buts (de l'inclusion, de l'aide) sont perdus de vue. Risque d'aboutir à des « conversations », à des jugements hâtifs sur d'autres participants, etc.

➤ **Le déroulement de la réunion d'équipe :**

- Le cadre n'étant ni fixé ni exprimé (usage de la parole, déontologie, finalités), deux phénomènes peuvent se produire :

- oppositions de principe qui interdisent tout compromis
- émergence d'un consensus qui, dans les faits n'existe pas, et qui constitue une stratégie d'évitement (on n'a pas envie d'aborder le fond du problème).

➤ **Le temps de l'organisation de l'équipe éducative. Il convient d'éviter :**

- la réunion trop précoce qui ne permet pas d'avoir une vision globale de l'élève,
- une réunion trop tardive lorsque les relations famille/école sont trop tendues.

➤ **Le projet et sa régulation :**

- la dérive consiste, alors que le projet est individuel (donc singulier), à le définir et à l'évaluer par rapport à des normes existantes, que ces normes soient scolaires ou sociales. Le projet, alors, ne fait que stigmatiser l'échec.